

Appel à projets Recherche ou Colloques Année 2026

1. Contexte

Afin de contribuer au rayonnement scientifique d'Avignon Université, l'établissement soutient chaque année des projets de recherche par l'intermédiaire d'un appel à projets (AAP). Suite à la restructuration d'Avignon Université, les AAP recherche sont dorénavant gérés au niveau des instituts. Pour l'année 2026, l'institut Agrosciences, Environnement et Santé (AgES) dispose d'un budget minimum de **45 000 €** pour financer des projets de recherche et l'organisation de colloques.

2. Critère d'éligibilité

L'appel à projet est ouvert à tous les membres rattachés à un CER de l'institut AgES. Le porteur de la demande devra être un personnel permanent d'AU (enseignant-chercheur ou BIATSS) mais le projet peut impliquer des personnels non permanents ou hors AU. L'**enveloppe maximale** pouvant être demandée est de **7 000 €** par projet de recherche et **2000 €** par colloque.

3. Calendrier

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **17 novembre 2025 à minuit**. Tout dossier reçu hors délai ne sera pas examiné. La sélection des projets financés se fera lors du conseil d'institut du **6 janvier 2026**.

4. Thématiques

Les thématiques attendues sont susceptibles de prendre des configurations très variables, selon les modalités des collaborations intra ou inter-équipe(s) ou unités de recherche d'un même CER ou de plusieurs CER de l'Institut, avec des stades de maturation variés (proposition innovante ou thématiques déjà éprouvées).

Certaines thématiques ont été définies comme prioritaires pour l'année 2026, en lien notamment avec le **Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances** (COMP) de l'établissement, qui envisage les stratégies à adopter à l'horizon 2027 : consolider la **signature scientifique de l'établissement**, développer les **collaborations internationales**, favoriser l'**innovation**, rendre la diffusion scientifique accessible *via* les **sciences ouvertes** et s'insérer dans le schéma directeur de la **durabilité** voulu par l'établissement. Les lauréats de cet appel à projets sont invités à accorder une attention particulière aux enjeux de durabilité dans la mise en œuvre de leur recherche. Cela inclut notamment leurs choix opérationnels (déplacements, achats, etc.), en veillant à limiter leur empreinte carbone et à préserver la biodiversité, dans la mesure du possible. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'université de promouvoir une recherche responsable, en cohérence avec son Schéma Directeur Durabilité. Ces éléments n'impacteront toutefois pas le classement et le financement des demandes.

Toutefois, dans un souci d'ouverture et d'accès aux AAP à tous les membres rattachés aux CER de l'institut, les projets peuvent porter sur des **thématiques libres**, dès lors que les liens avec l'institut sont avérés. Les projets de type **excellence**, basés sur des idées innovantes nécessitant un budget pour se

AVIGNON UNIVERSITÉ

Institut Agrosciences, Environnement et Santé

Campus Jean-Henri Fabre

AGROPARC

301 rue Baruch de Spinoza BP 21239

84916 AVIGNON Cedex 9

Tél. +33 (0)4 90 14 44 00

Fax. +33 (0)4 90 14 44 09

sciences@univ-avignon.fr

<http://univ-avignon.fr>

développer seront appréciés, de même que les projets émanant de **primo-déposants** ou de collègues **jeunes chercheurs**.

5. Modalités de soumission

Pour répondre à l'**AAP recherche**, les candidats doivent compléter le formulaire-type de candidature joint comprenant :

- La fiche d'identité du projet (intitulé, résumé ... etc.).
- Le projet de recherche (3 pages maximum) contenant le contexte scientifique, les objectifs scientifiques visés à court ou moyen terme, en particulier si le projet servira de socle pour le montage d'un projet ANR/Europe..., les partenaires impliqués et leurs apports respectifs.
- L'avis motivé du directeur de l'unité sur chaque projet ou de chacun des directeurs en cas de demandes impliquant plusieurs laboratoires.
- Un mini-CV (1 page maximum) du porteur.

Pour répondre à l'**AAP colloques**, le dossier de candidature comprendra :

- Le formulaire-type de candidature joint comprenant la présentation du colloque ou de la manifestation, les objectifs visés, les retombées attendues pour l'Université, les partenaires concernés par le projet ainsi que le plan de financement.
- Le programme scientifique, les comités d'organisation et scientifique.

6. Modalités d'attribution du financement

Les projets remontés à l'institut et éligibles à l'AAP seront **transmis aux responsables de CER**. Le conseil consultatif se réunira pour proposer un **pré-classement**. En cas de dépôt de plusieurs projets par un même CER, le responsable du CER pourra, le cas échéant, solliciter au préalable l'avis du bureau du CER pour aider à éclairer les discussions lors du conseil consultatif.

Le classement définitif des dossiers sera *in fine* décidé et voté par le **conseil de l'institut AgES**, dont chaque membre aura accès en amont à l'intégralité des projets et au pré-classement proposé par le conseil consultatif. Le budget accordé par l'institut dépendra des besoins spécifiques du projet soumis, de la qualité du dossier, de l'intérêt du sujet et de son adéquation avec les critères de sélection indiqués dans le formulaire.

7. Dépenses éligibles et utilisation du financement

Les dépenses éligibles pourront être des dépenses de fonctionnement, des gratifications de stage, en particulier pour le recrutement d'un étudiant de Master II étroitement impliqué dans la réalisation du projet, l'acquisition d'équipements directement liés à la mise en œuvre du projet présenté (financement intégral ou co-financement accepté).

Les crédits sont alloués au porteur du projet et versés à son unité de rattachement. Ils sont de type subvention d'État, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le **31 décembre 2026** et

AVIGNON UNIVERSITE

Institut Agrosciences, Environnement et Santé

Campus Jean-Henri Fabre

AGROPARC

301 rue Baruch de Spinoza BP 21239

84916 AVIGNON Cedex 9

Tél. +33 (0)4 90 14 44 00

Fax. +33 (0)4 90 14 44 09

sciences@univ-avignon.fr

<http://univ-avignon.fr>

qu'aucun frais de gestion ne pourra être prélevé. Le porteur les engage pour l'ensemble des partenaires. Le projet peut impliquer des partenaires étrangers mais ces derniers ne peuvent pas être financés.

8. Restitution

Un bref rapport scientifique et financier sera demandé aux lauréats pour le 15 novembre 2026 (2 pages de synthèse maximum). Par ailleurs, les lauréats s'engagent à déposer la production scientifique issue de ce projet dans l'archive ouverte HAL d'Avignon Université.

AVIGNON UNIVERSITE

Institut Agrosciences, Environnement et Santé

Campus Jean-Henri Fabre

AGROPARC

301 rue Baruch de Spinoza BP 21239

84916 AVIGNON Cedex 9

Tél. +33 (0)4 90 14 44 00

Fax. +33 (0)4 90 14 44 09

sciences@univ-avignon.fr

<http://univ-avignon.fr>